

BULLETIN D'INSCRIPTION MAJEURS 2025/2026



NOM (adhérent): _____ PRENOM (adhérent) : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____ MAIL (valide) : _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (Nom+Prénom+Téléphone) : _____

L'adhésion à l'association est obligatoire et s'élève à 20€.

Veillez COCHER ci-après le/les cours au(x)quel(s) vous souhaitez vous inscrire pour la rentrée 2024/2025 :

YOGA DYNAMIQUE

- Mardi** 19h45-20h45 / **260€**
- Samedi** 10h15-11h15 / **260€**

CONTEMPORAIN

- Avancé **Jeudi** 19h45-21h15 / **310€**
- Adultes intermédiaire-avancé **Jeudi** 21h15-22h30 / **280€**
- Adultes intermédiaire **Samedi** 11h15-12h30 / **280€**

.....

JAZZ CABARET

- Mardi** 20h45-22h / **280€**

BARRE AU SOL

- Lundi** 10h-11h / **260€**

FIT'YOGA

- Lundi** 11h-12h / **260€**

CLASSIQUE

- Avancé - adolescents/adultes **Vendredi** 20-21h / **260€**

Avantages :

Deuxième cours souscrit dans notre association **par le même adhérent**, 10% sur le moins cher, un troisième cours 10% sur les deux moins cher (excepté pour la classe concours).
Paiement possible en 1 fois, 2 fois ou 3 fois. Merci de se reporter à la grille des tarifs pour faire les chèques.

Conditions Générales :

LES FRAIS D'ADHESION SONT OBLIGATOIRES POUR CHAQUE ADHÉRENTS ET S'ÉLÈVENT À 20€. **L'adhésion est obligatoire pour valider l'inscription à l'année. Aucune inscription ne sera validée sans adhésion.**

La cotisation est à régler dans sa totalité lors de l'inscription définitive. TOUTE ANNEE COMMENCÉE EST DUE DANS SON INTÉGRALITÉ.

Pour les nouveaux élèves qui le souhaitent, la cotisation ne sera encaissée qu'après une participation à un premier cours d'essai. En cas d'arrêt après ce cours, la cotisation sera restituée.

J'autorise la diffusion de mon image fixée, reproduite et communiquée au public (photos/vidéos), sans aucune limitation de durée, au sein des supports de diffusion de l'association (affichage, site internet, réseaux sociaux).

Je n'autorise pas la diffusion de mon image.

J'accepte ces conditions générales, j'ai lu et accepte le règlement intérieur de l'association et je déclare avoir fourni un certificat médical récent attestant la capacité de mon enfant à pratiquer l'activité ci-dessus pour l'année 2025/2026. Dans le cas contraire l'association des ateliers Créa'danses décline toute responsabilité en cas d'accident.

Fait à Montesson, le

SIGNATURE

REGLEMENT INTERIEUR

1. Informations relatives aux cours.

1.1. Fonctionnement des cours :

L'association Créa'danses n'est responsable des mineurs que pendant les activités. Le représentant légal doit prévenir l'association ou le professeur en cas d'absence, l'accompagner auprès du professeur et le prendre en charge à la sortie de l'activité. L'accès à la salle de danse est exclusivement réservé aux élèves, aux professeurs et aux membres du bureau. Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés à y entrer.

1.2 Assiduité et ponctualité :

Les élèves et leurs parents s'engagent à être assidus et ponctuels. En cas d'absence régulière, les élèves ne pouvant bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation aux divers événements organisés par l'association pourra être compromise. Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de l'établissement et s'assurer qu'ils sont bien pris en charge. Les parents s'engagent à arriver à l'heure pour récupérer les enfants afin de ne pas retarder le début du cours suivant.

1.3. Tenues :

Les élèves sont priés d'avoir une tenue spécifique à la pratique de la danse. Elle varie selon la discipline et le professeur. Elle est établie avec le professeur en début d'année et est obligatoire. Les cheveux doivent être obligatoirement attachés. Les bijoux ne sont pas conseillés (boucles d'oreilles pendantes, bracelets, colliers...)

1.4. Matériel :

Les tapis de Yoga et de barre au sol ne sont pas fournis par l'association. Chaque élève doit apporter le sien pour assister au cours. Le matériel mis à disposition par l'association doit être respecté par les adhérents et les professeurs.

1.4. Période de cours :

Les cours débutent en septembre et se terminent en juin. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires sauf si les professeurs organisent des répétitions supplémentaires en vue d'un spectacle, concours ou rattrapage de cours. Les cours n'auront pas lieu les jours fériés et pendant le pont de l'ascension.

1.5. Respect des locaux et de l'activité :

Les élèves (et accompagnants) doivent respecter les locaux, la propreté des lieux, les professeurs et les membres du bureau associatif. Un respect mutuel est demandé entre tous les élèves. Pour toutes les disciplines confondues l'usage du téléphone portable, les bonbons ou les chewing-gums sont interdits. L'association décline toute responsabilité (perte/vol) en cas de manquement à ces règles.

2. Informations relatives aux inscriptions et cotisations.

2.1. Tarifs :

Le tarif de la cotisation est établi pour l'année entière de septembre à juin. Tout adhérent devra s'acquitter de son adhésion ainsi que de sa cotisation dès son inscription et selon le mode de règlement choisi (chèque, espèces ou virement bancaire). Le règlement des cours est possible en plusieurs chèques, ils devront être rédigés à la même date et remis lors des inscriptions. Les chèques sont libellés à l'ordre de « Atelier Créa'danses ».

2.2. Inscriptions :

Tout dossier devra être complet à l'inscription. Un dossier complet comprend la fiche d'inscription remplie et signée, le règlement de l'adhésion et de la cotisation annuelle, un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'activité. Sans le dossier complet au 3ème cours, l'accès pourra être refusé à l'élève sans contrepartie financière.

2.2 Remboursement :

Toute personne qui s'inscrit dans l'association est inscrite pour une année entière. Toute année commencée est due dans son intégralité. Toute cotisation annuelle d'activité ne pourra être remboursée en raison d'absences ou d'arrêt du participant. Le remplacement ponctuel ou définitif d'un professeur en cours d'année n'est pas une cause de remboursement.

2.3 Modifications éventuelles des cours :

Les salles où les cours de danse ont lieu sont des infrastructures de la Mairie de Montesson. Nous sommes dépendant de leur disponibilité. Leur fermeture éventuelle liée à divers événements municipaux ou nationaux, impliquent l'annulation des cours. Ces derniers ne pourront pas être rattrapés. Le tarif de la cotisation est calculé sur un total de 30 cours à l'année. Notre planning est quant à lui établi pour 33 cours annuels ce qui permet de compenser d'éventuels annulation de cours.

L'association se garde le droit de modifier les cours et horaires proposés lors des inscriptions en cas d'effectifs non adaptés au bon déroulement de ceux-ci. Pour des raisons de sécurité et afin de vous proposer un travail de qualité, le nombre de participants au cours est limité.

2.4. Événements :

Le tarif de la cotisation et de l'adhésion ne couvre pas les frais éventuels liés à des événements organisés par l'association (spectacle de fin d'année, rencontres chorégraphiques, stages, manifestations organisées par la ville de Montesson).